

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport semestriel d'activité** – page 2

- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2023** – page 20

- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport** – page 46

* *
*

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds>

I - Rapport d'activité au 30 juin 2023

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

PRESENTATION DE LA SOCIETE	4
PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	5
FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE	5
I- Approbation des comptes de l'exercice 2022	
II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale	
III- Programme 2023	
IV- Autorisations d'émission	
ACTIVITE ET RESULTATS	6
I- Evolution de la Cash Collateral réserve	
II- Bilan	
III- Hors-bilan	
IV- Résultats	
V- Résultats financiers des cinq derniers exercices	
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	11
I- Programme	
II- Activité	
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE	11
I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie	
II- Protection contre le risque de marché	
III- Protection contre le risque de change	
IV- Protection contre le risque de taux	
V- Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux	
VI- Protection contre le risque de liquidité	
a) Contraintes fixées par les agences	
b) Contraintes réglementaires	
VII- Protection contre le risque comptable	
VIII- Protection contre les risques opérationnels	
IX- Plan d'urgence et de poursuite d'activité	
X- Sécurité des systèmes d'information	
XI- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées	

RAPPORT D'ACTIVITE

de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

au 30 juin 2023

PRESENTATION DE LA SOCIETE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 99.99% des actions sont détenues par Crédit Agricole SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation » et à la suppression du statut de Société financière, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement, exerce comme établissement de crédit spécialisé.

Précédemment, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

L'unique objet commercial de la Société consiste à financer des prêts à l'habitat et d'autres actifs financiers entrant dans le cadre juridique des sociétés de financement de l'habitat. Afin de financer de telles opérations, la Société peut procéder à l'émission d'obligations dites « obligations de financement de l'habitat », et profiter ainsi du privilège créé par l'Article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ou contracter d'autres formes d'emprunts bénéficiant de ce Privilège), mais aussi émettre des obligations ordinaires ou faire appel à d'autres sources de financement ne bénéficiant pas dudit Privilège.

A la date du présent rapport, l'unique activité de la Société consiste à émettre des obligations sécurisées sous droit français et des obligations sécurisées au nominatif sous droit allemand (les « **Obligations Sécurisées** ») bénéficiant de ce Privilège, et à consacrer le produit de ces émissions au financement d'avances (les « **Avances à l'Emprunteur** »), en tant que prêteur, au profit de Crédit Agricole S.A., en tant qu'emprunteur, dans le cadre d'une convention de crédit, lesdites Avances à l'Emprunteur étant totalement sécurisées par l'octroi par les Caisses régionales et LCL, en faveur de la Société, de créances issues des Prêts à l'Habitat remises en pleine propriété à titre de garantie financière, conformément aux Articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier et aux dispositions de la convention d'octroi de garantie financière, conclue entre la Société, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

Dans le cadre de son programme d'obligations garanties, les émissions réalisées par Crédit Agricole Home Loan SFH bénéficient du label « obligations garanties européennes de qualité supérieure » mentionné à l'article L.513-26-1 II du Code monétaire et financier, conformément au courrier de l'ACPR en date du 22 juillet 2022.

Conformément à ses statuts, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de Crédit Agricole Home Loan SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

I- Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'Assemblée générale annuelle du 11 mai 2023 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un bénéfice de 1.611.142,94 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|----------------|
| • Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : | 1.611.142,94 € |
| • Auquel s'ajoute le Report à nouveau antérieur : | 3.450.035,05 € |

Affecté de la façon suivante :

- | | |
|---|----------------|
| • Dotation à la réserve légale : | 80.557,15 € |
| • Distribution d'un dividende (valeur unitaire : 0,027€ par action) | 1.485.000,00€ |
| • Report à nouveau après affectation du résultat : | 3.495.620,84 € |

II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale

Depuis l'Assemblée générale du 6 mai 2022, les changements suivants sont intervenus au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Marc PINAUD a été nommé Directeur général (non administrateur), concomitamment à la démission de Madame Nadine FEDON, lors du Conseil d'administration du 15 juin 2023 ;
- Madame Isabelle ROSEAU a été nommée Directeur général délégué (en sus de son mandat d'administrateur) au Conseil d'administration du 22 septembre 2022 et confirmée dans ses fonctions lors du Conseil d'administration du 15 juin 2023 ;
- Madame Simona LO SINNO a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022. Elle a démissionné de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'administration du 16 mars 2023, Madame Julia KOVALSKAYA a été nommée administrateur par cooptation lors du même Conseil ;
- Madame Danielle TONDENIER a été nommée administrateur lors du Conseil d'administration du 20 septembre 2022, en remplacement de Monsieur Gregory ERPHELIN.

III- Programme 2023

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (d'un montant maximum de 40 milliards d'euros) - visa n° 15-610 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 26 novembre 2015 a fait l'objet d'une mise à jour annuelle réalisée au premier trimestre 2023- visa AMF N° 23-037 (16 février 2023).

Le prospectus de base a fait l'objet d'un supplément au prospectus de base, le 2 mai 2023 visa AMF N° 23-140,

Par ailleurs, un Conseil d'administration qui s'est tenu le 11 mai 2023, a noté que, eu égard aux émissions réalisées par la société, la taille limite du programme pouvait être atteinte rapidement compte tenu des besoins de financement du Groupe. Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, la proposition d'augmentation de la Taille du Programme.

Cette résolution a été soumise à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2023. L'Assemblée a décidé d'autoriser l'augmentation du programme, qui passera de 40 milliards EUR à 50 milliards EUR, et la mise à jour de la documentation juridique afférente.

IV- Autorisations d'émission

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2023 a été revue à la hausse et fixée à hauteur d'un montant maximum de 9 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 15 juin 2023.

Elle avait été précédemment fixée à hauteur d'un montant maximum de 6 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 15 décembre 2022.

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions a été fixé comme suit :

- Pour le 1^{er} trimestre 2023 : autorisation fixée à hauteur de 3 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 15 décembre 2022) ;
- Pour le 2^{ème} trimestre 2023 : autorisation fixée à hauteur de 3 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 16 mars 2023) ;
- Pour le 3^{ème} trimestre 2023 : autorisation fixée à hauteur de 3,2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 15 juin 2023) ;

ACTIVITE ET RESULTATS

Au cours du premier semestre 2023, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a levé 5,8 milliards EUR en six émissions :

- Série 83-1 : EUR 1 milliard – 3,125% - 6,6 ans règlement le 16 janvier 2023, maturité au 16 août 2029 ;
- Série 84-1 : EUR 1 milliard – 3,250% - 3,6 ans règlement le 28 février 2023, maturité au 28 septembre 2026 ;
- Série 85-1 : EUR 1 milliard – 3,250% - 9,6 ans règlement le 28 février 2023, maturité au 28 septembre 2032 ;
- Série 86-1 : EUR 1,250 milliard – 3,125% - 7,5 ans règlement le 18 avril 2023, maturité au 18 octobre 2030 ;
- Série 87-1 : CHF 280 millions soit 286 532 951,3CV€ – 1,825% - 5 ans règlement le 26 mai 2023, maturité au 26 mai 2028 ;
- Série 88-1 (*social bond*) : EUR 1,250 milliard – 3,250% - 10 ans règlement le 8 juin 2023, maturité au 8 juin 2033.

En comparaison, au cours du premier semestre 2022, la société avait réalisé 3 émissions d'obligations sécurisées pour un montant total de 4 milliards EUR.

Au cours du premier semestre 2023, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a par ailleurs remboursé deux émissions en EUR pour un montant de 1,851 milliard :

- Série 55-1 pour un montant de 1,750 milliard EUR, arrivée à échéance en date du 24 mars 2023 ;
- Série 40-1 pour un montant de 101 millions EUR, arrivée à échéance en date du 5 avril 2023.

Par comparaison, au premier semestre 2022, une émission en EUR de 1,289 milliard a été remboursée (montant initial 1,500 milliard EUR partiellement remboursé en 2016).

I- Evolution de la Cash Collateral réserve (*Cash Collateral required funding amount*):

Suite à la dégradation de la notation court terme de Crédit Agricole SA de F1+ à F1 par Fitch Ratings (annonce du 17 juillet 2013), CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place (le 21 août 2013) une réserve apportée par Crédit Agricole SA. Cet appel de *cash collateral* est prévu à l'article 5 du *Cash Collateral Agreement*.

Selon le *Cash Collateral Agreement*, Crédit Agricole SA (en tant que *Cash Collateral Provider*) doit ainsi apporter à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir.

Le montant de cette réserve (*Cash Collateral required funding amount*) s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir, après prise en compte le cas échéant des périodes d'extension.

Les agences de notation ayant revu leurs notations, la réserve n'est plus exigible actuellement.

II- Bilan

Le **total du bilan** de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est en hausse de 4 milliards EUR passant de 35 milliards EUR fin 2022 à 39 milliards EUR au 30 juin 2023.

Au passif, le poste **dettes envers les établissements de crédit** est nul, comme à fin 2022.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 98,5 % du total du passif avec un montant de 38,5 milliards EUR (34,5 milliards EUR au 31 décembre 2022). Il enregistre :

- L'encours des émissions d'obligations de financement de l'habitat en vie à leur valeur nominale est de 38,3 milliards EUR, en contrevaletur EUR au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté comptable (contre 34,3 milliards EUR au 31 décembre 2022) correspondant à 56 émissions en vie, soit 88 émissions réalisées au 30 juin 2023 depuis le lancement du Programme ; la durée restant à courir des émissions au 30 juin 2023 est de 5,54 ans.
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus pour 246,2 millions EUR (201,4 millions EUR au 31 décembre 2022).

Par symétrie, **à l'actif**, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 38,9 milliards EUR soit 99,5% du total de l'actif (34,9 milliards EUR au 31 décembre 2022). Ces créances représentent principalement :

- L'encours nominal des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. (38,3 milliards EUR contre 34,3 milliards EUR au 31 décembre 2022) en contrepartie des obligations levées par Crédit Agricole Home Loan SFH, auquel il convient de déduire la décote (en net) des primes

d'émission restant à étaler sur la durée de vie respective des prêts pour un montant total de 94 millions EUR au 31 décembre 2023 (contre une décote de 79,7 millions EUR au 31 décembre 2022) ;

- Les intérêts courus sur ces prêts pour 246,2 millions EUR à fin juin 2023 (201,4 millions EUR au 31 décembre 2022)
- La déduction du solde à amortir des commissions d'octroi de crédit pour 63,7 millions EUR (y inclut marge de 0,5%) contre 53,6 millions EUR au 31 décembre 2022 ;
- L'encours nominal des Call 32 jours auprès de Crédit Agricole S.A. sur lesquels sont placés les fonds propres (capital) pour 400 millions EUR comme l'année précédente et les encours des intérêts positifs non encore perçus sur ces DAT à la clôture de l'exercice pour 1105 mille EUR au 30 juin contre 573 mille EUR 31 décembre 2022 ;
- Les comptes bancaires, dorénavant tous domiciliés chez CACIB, pour un montant total de 156,7 millions EUR (151,8 millions EUR au 31 décembre 2022) qui inclut les intérêts positifs non encore perçus à la clôture de l'exercice pour 413,7 mille EUR (177,5 mille EUR fin 2022).

Les **comptes de régularisation et autres actifs/passifs** comprennent principalement les éléments suivants :

- A l'actif :
 - Le montant de la prime d'émission négative (à payer par Crédit Agricole S.A.) sur les émissions pour 111,7 millions EUR (contre 100,5 millions EUR au 31 décembre 2022) et des commissions de placement sur émissions pour 63,4 millions EUR (contre 53,4 millions EUR au 31 décembre 2022), restant à étaler, à la date d'arrêté, sur la durée de vie des obligations ;
 - les autres actifs sont constitués du dépôt de garantie de l'engagement de paiement auprès du Fonds de Résolution Unique, cumulé, pour 4,88 millions EUR (soit + 905,7 mille EUR pour le premier semestre 2023) et du montant des acomptes de l'impôt sur les sociétés de 276,7 mille EUR.
- Au passif :
 - en produits constatés d'avance, les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur la durée de vie des obligations émises pour 17,7 millions EUR (20,8 millions EUR au 31 décembre 2022) ;
 - des charges à payer au titre de la période de 887,8 mille EUR contre 377,7 mille EUR fin 2022 (factures non encore reçues, concentrées sur les honoraires des commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et agence de notation) ;
 - les autres passifs concernent les impôts et taxes : la provision pour impôt sur les sociétés de 1,96 million EUR sur le premier semestre, la provision contribution sociale (C3S) pour 166 mille EUR et la provision CVAE pour 30 mille EUR.

Les capitaux propres sont en hausse de 4,2 millions EUR et s'élèvent à 559,7 millions EUR au 30 juin 2023 contre 555,5 millions EUR au 31 décembre 2022.

La variation est essentiellement due au résultat sur le premier semestre en forte hausse +5,7 millions EUR (contre 1,6 million EUR au 31 décembre 2022), liée aux produits d'intérêts sur les comptes courants et sur le DAT.

III- Hors-bilan

Les émissions de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole SA des prêts qui lui sont octroyés par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 53,9 milliards EUR au 30 juin 2023 (51,9 milliards EUR au 31 décembre 2022).

Des swaps de devises sont en place sur les émissions en CHF ainsi que des swaps miroirs associés avec Crédit Agricole SA.

Ils sont enregistrés en hors bilan en **Opérations de change à terme** pour un montant de 3,5 milliards EUR au 30 juin 2023, en hausse de 588 millions EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat de la Société au 30 juin 2023.

IV- Résultats

Les opérations d'emprunts sur les marchés obligataires et de prêts à Crédit Agricole S.A. étant réalisées aux mêmes conditions de notionnel, de taux et de maturité, elles n'ont quasiment pas d'impact sur le résultat.

Les charges supportées par Crédit Agricole Home Loan SFH pour la gestion du financement et le placement des émissions sont intégralement refacturées à Crédit Agricole S.A. au titre du refinancement tel que prévu par le Borrower Facility Agreement.

Enfin, l'analyse de la formation du résultat par le tableau des soldes intermédiaires de gestion n'est pas pertinente, car les charges d'exploitation supportées par la Société sont refacturées au travers de commissions financières enregistrées en produit net bancaire.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'élève à 7,621 millions EUR au 30 juin 2023 contre 2,165 millions EUR au 31 décembre 2022. La forte hausse s'explique par :

- la rémunération du placement des fonds propres et de la trésorerie, en lien avec l'évolution du taux ESTR, qui a conduit à des intérêts devenus positifs depuis septembre 2022 et qui ne sont donc plus refacturés et impactent positivement le résultat.
Le total des produits d'intérêts sur ce premier semestre s'élève à 7,4 millions EUR ;

Aucune provision n'ayant été enregistrée au 31 décembre 2022, le résultat courant avant impôt s'inscrit au même niveau que le résultat brut d'exploitation à 7,621 millions EUR.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1,96 million EUR au 30 juin 2023 vs 553 mille EUR au 31 décembre 2022 (33 mille EUR au 30 juin 2022).

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à + 5,66 millions EUR pour le 1^{er} semestre 2023 vs +1,61 million EUR pour l'année 2022.

V- Résultats financiers des cinq derniers exercices

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2023</i> <i>6</i>	<i>31/12/2022</i> <i>12</i>	<i>31/12/2021</i> <i>12</i>	<i>31/12/2020</i> <i>12</i>	<i>31/12/2019</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000
Nombre d'actions	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Total des produits					
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements et provisions	7 620 655	2 164 505	190 015	216 673	225 561
Impôts sur les bénéfices	1 960 668	553 362	50 915	59 566	64 694
Résultat net	5 659 987	1 611 143	139 100	157 107	160 867
Résultat distribué		1 485 000	0	0	0
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	0,103	0,029	0,003	0,003	0,003
Dividende attribué à chaque action	0,000	0,027	0,000	0,000	0,000

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Aucun incident n'est intervenu depuis le 30 juin 2023 qui aurait pu avoir une incidence sur les comptes.

I- Programme

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2023, qui a autorisé l'augmentation du Programme, qui doit passer à 50 milliards d'euros, la mise à jour de la documentation juridique afférente sera soumise au vote du prochain Conseil d'administration prévu le 19 septembre 2023.

II- Activité

Depuis le début du 2^{ème} semestre 2023, la société a réalisé 1 nouvelle émission :

- Série 89-1 : EUR 1,250 milliard – 3,375% - 5 ans règlement le 04 septembre 2023, maturité au 04 septembre 2029 ;

Par ailleurs, il est à noter que la série 51 est arrivée à échéance le 11 septembre 2023 et a été remboursée pour un montant de 1,250 milliard EUR.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société, définie par son objet social, ne doit pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole SA d'autre part.

Le Directeur Général de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres. En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 8/10/2018 sur les indicateurs de qualité attendue et modifiée par avenant en date du 18 mai 2021.

De ce fait, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole SA.

I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie

D'une part, le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole SA afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par la constitution d'un pool de prêts à l'habitat apporté en garantie. Les caractéristiques des garanties financières sur les actifs collatéraux éligibles (au sens du *Collateral Security Agreement*), apportés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL bénéficiaires des avances de Crédit Agricole SA, sont conformes à des critères d'éligibilité requis par le Programme d'émission et définis conformément à la réglementation et en accord avec les agences de notation.

Le mécanisme des garanties financières (articles 211-36 et suivants du Code monétaire et financier) permet à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. sur le remboursement de ses prêts, même suivi du défaut d'une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole (en tant que garants des engagements de Crédit Agricole S.A. au titre des actifs éligibles), de réaliser la garantie lui conférant la pleine propriété et le contrôle des actifs sous-jacents et/ou aux flux monétaires générés par ces actifs sous-jacents et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole S.A. et/ou de l'une des entités concernées du groupe Crédit Agricole.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent des apporteurs de garanties dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « *l'Asset Report* ». En outre, le calcul mensuel réalisé par l'agent de calcul permet d'ajuster le *cover pool* en fonction du montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations réglementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul et l'agent des apporteurs de garanties sélectionnent le collatéral suffisant pour couvrir, pour chaque fournisseur de garantie, le montant de l'avance qui lui est octroyé par Crédit Agricole SA, majoré du surdimensionnement prévu. Le montant comptabilisé en hors-bilan de Crédit Agricole Home Loan SFH au 30 juin 2023 correspond à une sur-collatéralisation de 141,70%.

Depuis l'option de la Société pour le statut de SFH en avril 2011, un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre de ce régime dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties,

Au 30 juin 2023, les prêts octroyés s'élèvent à 38 milliards d'euros (coût historique vs 34 milliards d'euros au 30 juin 2022). Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole SA, en contrepartie des ressources levées par Crédit Agricole Home Loan SFH. Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 53,9 milliards et sont constitués par des prêts à l'habitat détenus par les Caisses régionales et LCL.

D'autre part, les placements de la trésorerie issue des fonds propres, des réserves constituées aux termes du *Cash Collateral Agreement* et autres réserves génèrent des risques résiduels de contrepartie. Ceux-ci sont encadrés par des contraintes strictes de placement.

Les placements des réserves constituées aux termes du « *Cash Collateral Agreement* » de Crédit Agricole Home Loan SFH et de la trésorerie, autre que celle issue des fonds propres, sont encadrés comme suit :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et / ou des instruments financiers tels que définis par l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier.
- Entité dépositaire des dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers, bénéficiant d'une notation pour ses engagements supérieure ou égale à une notation définie par chaque agence de notation :
 - o Avec une maturité de 30 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à A-1 (court terme) ou A+ (long terme) chez S&P, F1 (court terme) et A (long terme) chez Fitch Rating, et P-1 (court terme) chez Moody's ;
 - o Avec une maturité de 364 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts au moins égale A1+ (court terme) ou AA- (long terme) chez S&P, F1+ (court terme) et AA- (long terme) chez Fitch et P-1 chez Moody's ;
 - o Avec une maturité supérieure à 364 jours, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à AAA chez S&P, AAA chez Fitch et Aaa chez Moody's.

La trésorerie issue des fonds propres de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est placée conformément aux valeurs de remplacement définies par la réglementation : les placements peuvent être faits sur des titres d'établissements de crédit notés échelon 2 court terme pour autant que la maturité n'excède pas 100 jours.

II- Protection contre le risque de marché

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole SA à des conditions identiques en taux, notionnel et durée.

Pour anticiper le cas d'un éventuel défaut de Crédit Agricole SA qui déclencherait le transfert des prêts immobiliers apportés en garantie à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, des swaps de devises ont été mis en place afin d'assurer la congruence de change après le défaut de Crédit Agricole SA pour les émissions en CHF. Ces swaps neutralisent le risque de change par rapport au collatéral en euro.

Ces swaps génèrent, par construction, une exposition nulle au risque de marché. Ils sont hébergés (et cantonnés) dans les systèmes d'enregistrement des opérations de CA CIB qui produisent quotidiennement un reporting des risques et résultats dégagés par ces opérations.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de marché vise à s'assurer que les opérations liées aux swaps n'exposent pas la société au risque de marché.

III- Protection contre le risque de change

Les emprunts réalisés dans le marché et les prêts consentis par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité, et en devise.

Les comptes courants en devises peuvent générer une position de change limitée compte tenu du niveau de leur solde.

Le dispositif de mesure et de suivi de la position de change vise à s'assurer du respect mensuel d'une limite définie de position nette de change.

IV-Protection contre le risque de taux

Les emprunts de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole SA est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

Aussi, le risque de taux est limité au remplacement de la trésorerie dont notamment celle issue des fonds propres.

La stratégie de couverture de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole SA repose sur l'adéquation naturelle en taux de l'actif et du passif.

Des swaps en devises sur les émissions en devises ainsi que les swaps miroirs associés ont été mis en place. La contrepartie de ces swaps est actuellement Crédit Agricole SA qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission.

En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole SA et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

V- Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

Toutes les opérations réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH relevant du suivi du RTIG sont intégrées dans les outils de mesure et de suivi du risque de taux du Groupe. Elles font l'objet d'un traitement mensuel automatisé qui les inclut dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole SA pour suivre le risque de taux de ses filiales.

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Les mesures de gaps suivantes sont produites mensuellement : gaps synthétiques toutes devises, synthétiques dont autres devises que l'euro, taux fixe euro et inflation euro, et mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2023, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de + / - 200 bp pour une limite de 1 million EUR.

Enfin le suivi des risques s'appuie sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de taux potentiel sur le collatéral pool par transparence.

VI- Protection contre le risque de liquidité

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scenarios.

La documentation du Programme répond à la fois aux contraintes fixées par les agences de notation et à la réglementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH).

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif, diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

a) Contraintes fixées par les agences

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie des agences repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole SA. :

- Par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole SA.
- En cas de baisse de la notation de Crédit Agricole SA, une réserve de cash est mise en place.
En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture décrite ci-dessus, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme du Cash Collateral Agreement, à apporter à Crédit Agricole Home Loan SFH le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir, en tenant compte le cas échéant des périodes de prorogation d'échéance, augmentés des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de notation (perte d'une des notes court terme de CASA: F1, A-1, P-1).

Suite à la dégradation de la note court terme de Crédit Agricole S.A. (F1+ à F1 par Fitch Ratings), Crédit Agricole Home Loan SFH a mis en place à partir du 21 août 2013, une réserve de cash apportée par Crédit Agricole S.A. Cet appel de cash collatéral est lié au Prematurity Test et au Legal Liquidity Test prévus à l'article 5 du Cash Collateral Agreement.

Le montant de cette réserve s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir.

Suite à la modification des critères de notation de Fitch et la baisse du seuil de déclenchement à la perte de F1, et la mise à jour du programme qui s'en est suivi en février 2018, cette réserve a été remboursée à CASA.

b) Contraintes réglementaires

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole SA s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole SA ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, les prêts à l'habitat apportés en garantie à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH seraient transférés à son actif.

Aucune nouvelle émission d'obligations ne pourrait être émise dans le marché et la SFH serait gérée en vue de la liquidation. La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances transférées, et si nécessaire par la cession d'actifs sur le marché.

En complément ou alternativement à cet apport de liquidité, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de Crédit Agricole Home Loan SFH, la notation de Crédit Agricole S.A. et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi par le service Financements Sécurisés de Crédit Agricole S.A.

A noter que pour la couverture en liquidité des émissions soft bullet, tant pour ce qui concerne les engagements contractuels que pour le respect des contraintes réglementaires, l'échéance de l'émission considérée, est la date de maturité « étendue », c'est-à-dire après report éventuel.

VII- Protection contre le risque comptable

Des procédures sont en place chez CA SGS, filiale de Crédit Agricole SA qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à trois niveaux :

- Contrôles de 1^{er} degré réalisés par les comptables,
- Contrôles de 2^{ème} degré, 1^{er} niveau : le Département de Transformation, Coordination et Contrôles (ICR/TCC) responsable du dispositif de contrôle 2^{ème} degré - 1^{er} niveau de la Direction de l'Information Comptable et Règlementaire (FIG/ICR) ;
- Et contrôles de 2^{ème} degré, 2^{ème} niveau assurés par le Service Contrôle Comptable et Contrôle Permanent FIG hors DPF de la Direction des Risques Financiers Groupe selon un plan annuel de contrôles.

VIII- Protection contre les risques opérationnels

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole SA qui réalisent par délégation les activités pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole SA à Paris et à Londres pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole SA périodiquement.

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif a été fixé par le Conseil d'administration, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

IX- Plan d'urgence et de poursuite d'activité

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Sécurité et Continuité d'Activité (DRG/SCA) de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de son pilotage centralisé.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de Crédit Agricole Home Loan SFH s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'amélioration pilotés au niveau du Groupe.

X- Sécurité des systèmes d'information

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole SA en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

XI- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées

L'ensemble des activités de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est externalisé auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services.

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

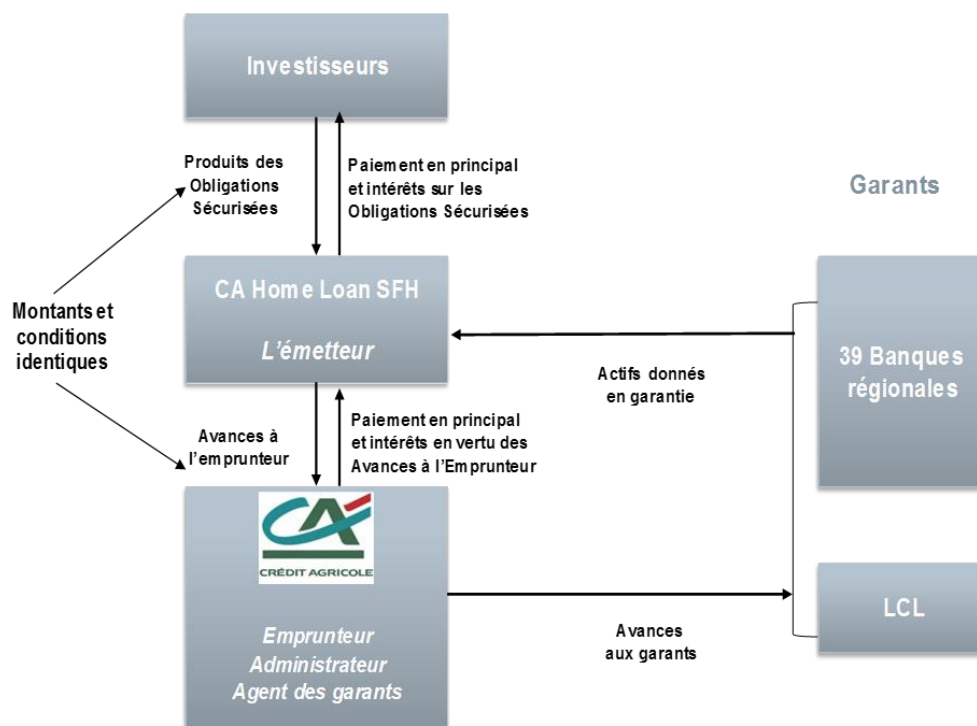
Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

* * *

*

ANNEXES

Annexe 1- Business model de CAHL SFH



Annexe 2- Glossaire des termes financiers

Terme technique	Définition
Borrower Facility Agreement	Convention d'ouverture de crédit conclue entre la SFH et Crédit Agricole Agricole SA, au terme de laquelle la SFH suite aux émissions d'obligations, octroie à Crédit Agricole SA des avances et Crédit Agricole SA prend en charge les différents frais liés au programme
Consent Fees	Commissions payées aux porteurs obligataires dans le cadre d'une opération de « Consent Solicitation » (c'est-à-dire la soumission d'une proposition de modification des termes des émissions, après consultation et approbation par la masse).
Hard Bullet	Une obligation « hard bullet » est remboursable in fine sans possibilité de reporter l'échéance contractuelle de remboursement.
Soft Bullet	Une obligation « soft bullet » est une obligation dont les termes et conditions prévoient que le remboursement puisse être reporté au-delà de la date de maturité jusqu'à une date de maturité ultime, correspondant à un report pouvant atteindre un an
Cash Collateral Agreement	Convention qui détermine les conditions dans lesquelles Crédit Agricole SA doit apporter à CAHL SFH des réserves de liquidité pour couvrir ses obligations vis-à-vis de la SFH



**II - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE
&
Comptes arrêtés au 30 juin 2023**

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La-Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Aux Actionnaires
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH
12 place des Etats Unis
92127 MONTROUGE CEDEX

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Matthieu Préchoux



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 550 000 000 euros

12 Place des Etats-Unis

92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 juin 2023

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

I. ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6

II. ANNEXES

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L’EXERCICE	7
1. NOUVELLES EMISSIONS	7
2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE	7
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	7
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L’EXERCICE	7
B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	8
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	12
3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN	18
5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	19
6. CONSOLIDATION	19
7. REMUNERATIONS DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	19
8. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	19
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2023	20
10. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2023

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2023	31/12/2022
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	354	257
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	38 897 041 640	34 920 698 353
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	5 156 696	4 299 514
2.2.1	Comptes de régularisation	175 369 105	154 115 790
	TOTAL DE L'ACTIF	39 077 567 794	35 079 113 914

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN
30/06/2023

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2023	31/12/2022
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	0	0
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	38 496 961 966	34 501 592 257
2.2.2	Autres passifs	20 611	669 696
2.2.2	Comptes de régularisation	20 928 480	21 370 210
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	559 656 738	555 481 751
	Capital souscrit	550 000 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	501 130	420 573
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	3 495 621	3 450 035
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	5 659 987	1 611 143
	TOTAL DU PASSIF	39 077 567 794	35 079 113 914

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2023

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2023	31/12/2022
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
4.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	7 083 897 456	5 907 591 752
4.1	AUTRES ENGAGEMENTS	53 906 538 881	51 906 313 055

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN
30/06/2023

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	253 390 269	364 079 868	169 978 823
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(240 026 903)	(353 103 414)	(166 297 584)
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	3 118 065	6 187 448	4 021 119
3.1.3	- Commissions (charges)	(152 262)	(284 423)	(136 809)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	0	(3)	(2)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	16 344	0	0
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(5 912 871)	(10 726 732)	(5 134 673)
	PRODUIT NET BANCAIRE	10 432 641	6 152 743	2 430 874
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(2 811 987)	(3 988 238)	(2 285 993)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur	0	0	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 620 655	2 164 505	144 881
	+/- Coût du risque	0	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 620 655	2 164 505	144 881
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	7 620 655	2 164 505	144 881
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(1 960 668)	(553 362)	(33 444)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions	0	0	0
	RESULTAT NET	5 659 987	1 611 143	111 437

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH 30/06/2023		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en Euros)	30/06/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt	7 620 655	2 164 505
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations		
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	245 937 251	362 107 124
Autres mouvements	(26 016 768)	(37 793 484)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des	219 920 483	324 313 640
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(3 965 755 047)	(3 027 106 307)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	0
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(1 001 001)	(680 979)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(505 265)	(317 191)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérées	(3 967 261 314)	(3 028 104 477)
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	(3 739 720 176)	(2 701 626 332)
Flux liés aux participations		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 485 000)	0
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 745 853 613	2 701 759 455
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	3 744 368 613	2 701 759 455
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A)	4 648 437	133 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	151 641 999	151 508 877
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	257	231
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	151 641 743	151 508 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	156 290 437	151 641 999
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	354	257
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	156 290 083	151 641 743
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	4 648 437	133 122

II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (CAHL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-spécialisé - société de financement de l'habitat depuis septembre 2011. Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital Requirements Regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE

1. NOUVELLES EMISSIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé six nouvelles émissions en 2023 :

- Une émission en EUR pour un montant total de 1 000 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 000 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 000 millions.
- Une émission en CHF pour un montant total de 280 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions.

2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement de deux émissions en EUR :

- Deux émissions sur le premier semestre 2023 pour un montant total de 1 851 millions

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'année 2023.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

1.1 Créances et dettes

1.1.1 Principes

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE

HOME LOAN SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.1.2 Cash collateral réserve

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve doit être constituée dans le cas d'une dégradation de la notation court terme de Crédit agricole SA. Elle est classée en compte à terme créditeur.

Conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), Crédit Agricole SA, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice de l'agence de notation

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajuste à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées des 9 mois à venir.

A date, le trigger pour la constitution de la réserve au titre du Pre-maturity test n'est pas atteint.

1.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commissions (charges) ».

1.3 Provisions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.4 Opérations sur les Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place des swaps de devises sur les émissions en devises. Au 30 juin 2023, les émissions en devises sont en CHF.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- Une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH.
- Une série de swaps, miroir de la série précédente, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets.

Ces 2 séries de swaps sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

1.5 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

1.6 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.7 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2023.

1.8 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2023	31/12/2022
Compte Banque de France	354	257
<i>Principal</i>	354	257
<i>Créances rattachées</i>	0	0
Total	354	257

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

2.1.2 Créances sur les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2023	31/12/2022
Comptes et prêts :	1 807 262 872	1 837 371 091	15 455 040 211	19 550 770 263	38 650 444 437	246 597 203	38 897 041 640	34 920 698 353
- à vue	156 290 083				156 290 083	413 725	156 703 807	151 819 236
PRINCIPAL +/-DECOTE	1 651 062 249	1 837 823 319	15 472 608 990	19 596 384 241	38 557 878 799	246 183 478	38 804 062 277	34 822 501 577
COMMISSION	(89 460)	(452 228)	(17 568 779)	(45 613 978)	(63 724 444)		(63 724 444)	(53 622 459)
- à terme	1 650 972 789	1 837 371 091	15 455 040 211	19 550 770 263	38 494 154 355	246 183 478	38 740 337 833	34 768 879 118
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	1 807 262 872	1 837 371 091	15 455 040 211	19 550 770 263	38 650 444 437	246 597 203	38 897 041 640	34 920 698 353
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							38 897 041 640	34 920 698 353

Les comptes à terme d'une durée inférieure à 3 mois représentent les prêts accordés à Crédit Agricole SA arrivant à échéance et le placement des fonds propres (Call 32 jours).

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2023, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à termes	0	0	0	0	0	0	0	0
- Principal	0	0	0	0	0	0	0	0
- dettes rattachées						0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							0	0

Les dettes rattachées correspondent aux intérêts courus sur les comptes courants et dépôt à terme. Une dette avait été constatée au 31/12/2021 car les taux d'intérêts étaient négatifs. Ils sont devenus positifs sur le troisième trimestre 2022.

Les comptes à termes sont soldés 30/06/2023 comme au 31/12/2022.

2.1.4 Dettes représentées par un titre

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	1 250 000 000	1 838 861 036	15 475 295 371	19 686 622 072	38 250 778 479	246 183 486	38 496 961 966	34 501 592 257
- Valeur brute	1 250 000 000	1 838 861 036	15 475 295 371	19 686 622 072	38 250 778 479		38 250 778 479	34 300 158 579
- Valeur brute Eur	1 250 000 000	1 634 000 000	14 215 400 000	19 276 900 000	36 376 300 000		36 376 300 000	32 727 300 000
- Valeur brute Chf cv euros	0	204 861 036	1 259 895 371	409 722 072	1 874 478 479		1 874 478 479	1 572 858 579
- dettes rattachées						246 183 486	246 183 486	201 433 678
Total	1 250 000 000	1 838 861 036	15 475 295 371	19 686 622 072	38 250 778 479	246 183 486	38 496 961 966	34 501 592 257
VALEURS AU BILAN							38 496 961 966	34 501 592 257

Emprunts obligataires (contre valeur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2023			31/12/2022	
	≤1an	>1an ≤5 ans	>5ans	Encours	Encours
Euro	2 884 000 000	14 215 400 000	19 276 900 000	36 376 300 000	32 727 300 000
<i>Taux fixe</i>	<i>2 884 000 000</i>	<i>14 215 400 000</i>	<i>19 276 900 000</i>	<i>36 376 300 000</i>	<i>32 727 300 000</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Européenne	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>	-	-	-	-	-
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Franc Suisse	204 861 036	1 259 895 371	409 722 072	1 874 478 479	1 572 858 579
<i>Taux fixe</i>	<i>204 861 036</i>	<i>1 259 895 371</i>	<i>409 722 072</i>	<i>1 874 478 479</i>	<i>1 572 858 579</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Total principal	3 088 861 036	15 475 295 371	19 686 622 072	38 250 778 479	34 300 158 579
<i>Taux fixe</i>	<i>3 088 861 036</i>	<i>15 475 295 371</i>	<i>19 686 622 072</i>	<i>38 250 778 479</i>	<i>34 300 158 579</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				246 183 486	201 433 678
VALEUR AU BILAN	3 088 861 036	15 475 295 371	19 686 622 072	38 496 961 966	34 501 592 257

2.2 Autres comptes de bilan

2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2023	31/12/2022
Autres actifs	5 156 696	4 299 514
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts de garantie, FRU</i>	<i>4 880 015</i>	<i>3 974 256</i>
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	<i>276 681</i>	<i>324 778</i>
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	<i>0</i>	<i>480</i>
Comptes de régularisation actif	175 369 105	154 115 790
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	<i>111 709 106</i>	<i>100 477 729</i>
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	<i>63 407 407</i>	<i>53 355 681</i>
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	<i>73 878</i>	<i>105 734</i>
<i>Produits à Recevoir Divers Fonctionnement</i>	<i>178 714</i>	<i>176 646</i>
Total	180 525 800	158 415 304

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2023	31/12/2022
Autres passifs	20 611	669 696
<i>Fournisseurs</i>	<i>20 611</i>	<i>0</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>0</i>	<i>669 696</i>
Comptes de régularisation passif	20 928 480	21 370 210
<i>Prime d'émission / surcote</i>	<i>17 704 258</i>	<i>20 813 870</i>
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>233 675</i>	<i>266 486</i>
<i>Honoraires</i>	<i>832 532</i>	<i>271 806</i>
<i>Autres frais de publicité</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	<i>300</i>	<i>16 012</i>
<i>Redevances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>TVA sur factures non parvenues</i>	<i>30 124</i>	<i>2 035</i>
<i>Autres impôts et taxes</i>	<i>2 127 590</i>	<i>0</i>
Total	20 949 091	22 039 906

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produit net bancaire

3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	253 390 269	364 079 868	169 978 823
<i>Comptes ordinaires</i>	<i>1 905 667</i>	<i>462 719</i>	<i>0</i>
<i>Comptes à terme</i>	<i>245 544 702</i>	<i>352 862 198</i>	<i>164 832 717</i>
<i>Etalement commission d'octroi de crédit</i>	<i>5 939 899</i>	<i>10 754 951</i>	<i>5 146 105</i>
Total	253 390 269	364 079 868	169 978 823

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	(1 697 734)	(1 464 863)
<i>Comptes ordinaires</i>	<i>0</i>	<i>(1 697 734)</i>	<i>(1 464 863)</i>
<i>Titres subordonnés remboursables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Sur obligations et titres à revenu fixe	(240 026 903)	(351 405 680)	(164 832 721)
<i>Emprunts obligataires</i>	<i>(231 767 518)</i>	<i>(336 092 088)</i>	<i>(157 601 270)</i>
<i>Amortissements primes d'émission</i>	<i>(8 259 385)</i>	<i>(15 313 593)</i>	<i>(7 231 451)</i>
<i>Soulte d'échange sur emprunts obligataires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total	(240 026 903)	(353 103 414)	(166 297 584)

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole S.A. :

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Commissions (Produits)	3 118 065	6 187 448	4 021 119
Total	3 118 065	6 187 448	4 021 119

Figurent en charges les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- Frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Commissions (charges)	(152 262)	(284 423)	(136 809)
Total	(152 262)	(284 423)	(136 809)

3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Dans ce poste, figurent, en produits, le solde des intérêts positifs de 2022 accumulés sur la garantie en espèces constitué en faveur du CRU et l'annulation de la provision de 2022 des intérêts 2022 et des frais de gestion des comptes Crédit Agricole SA constituée au 31/12/2022.

Les provisions sur les intérêts à payer au SRB au titre de 2022 ainsi que les frais de gestion des comptes bancaires Crédit Agricole SA avaient d'abord été comptabilisées en charges au 01/01/2023 puis comptabilisées en produit au 30/06/2023.

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
<i>Produits des comptes bancaires</i>	0 16 344 0	0 0 0	0 0 0
Total	16 344	0	0

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
<i>Frais d'émission des dettes constituées par des titres</i>	0	0	0
<i>Amortissements des frais d'émission des emprunts</i>	(5 910 348)	(10 701 444)	(5 120 503)
<i>Frais de gestion des comptes bancaires</i>	(2 523)	(25 288)	(14 170)
Total	(5 912 871)	(10 726 732)	(5 134 673)

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étalées linéairement sur la durée de vie des émissions.

3.2 Charges d'exploitation

3.2.1 Charges générales d'exploitation

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Impôts et taxes	(199 276)	(118 330)	(41 353)
Honoraires	(1 814 975)	(2 447 210)	(1 572 460)
Redevances	(69)	(67)	(67)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(658 937)	(1 258 510)	(646 055)
Services extérieurs (facturés et payés)	(29 996)	(52 388)	(23 058)
Autres charges	(105 734)	(105 734)	(0)
Contribution Réglementaire	(3 000)	(5 999)	(3 000)
Total	(2 811 987)	(3 988 238)	(2 285 993)

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

3.3 Impôts sur les sociétés

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH provisionne la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est supérieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

4.1 Autres Engagements

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH reçoit des créances de sociétés faisant partie du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales et LCL), en garantie des prêts accordés à Crédit Agricole S.A.

Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Autres valeurs reçues en garantie » pour un montant de 53 906 538 881 EUR au 30 juin 2023 contre 51 906 313 055 EUR au 31 décembre 2022.

4.2 Opérations sur les Instruments financiers à terme

4.2.1 Opérations de change en devises

	30/06/2023		31/12/2022	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	3 541 948 728	3 541 948 728	2 953 795 876	2 953 795 876
Devises	1 874 478 479	1 874 478 479	1 572 858 579	1 572 858 579
Euros	1 667 470 249	1 667 470 249	1 380 937 297	1 380 937 297
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	3 541 948 728	3 541 948 728	2 953 795 876	2 953 795 876

Le montant des « *Issue swap* » s'élève à 1 830 000 KCHF de devises à recevoir, pour une contrevaieur de 1 874 478 K€, contre 1 667 470 K€ à livrer.

Le montant des « *Borrower swap* » s'élève à 1 667 470 K€ à recevoir contre 1 830 000 KCHF de devises à livrer, pour une contrevaieur de 1 874 478 K€.

L'impact sur le résultat net de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est nul au 30 juin 2023.

4.2.2 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	TOTAL AU 30/06/2023			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567			
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567	0	0	0
TOTAL	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567	736 966 773	4 817 548 116	1 529 382 567	0	0	0

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document d'enregistrement universel du Groupe Crédit Agricole S.A.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de CAHL SFH.

Aucune avance ni crédit ne leur a été consenti au 30 juin 2023.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2023

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Bilan				
<i>ACTIF</i>				
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	38 740 337 833	34 917 761 671	34 583 142 636
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	156 703 807	2 936 682	0
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	276 681	324 778	23 143
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	625 432	504 323	516 666
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	500	0	0
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	90 969	160 444	231 070
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	110 398	61 128	34 754
Compte de régularisation	Caisses Régionales	33 592	40 152	29 198
<i>PASSIF</i>				
Dettes envers les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	0	0	242 682
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole S.A.	65 089 464	105 624 366	105 116 695
Dettes représentées par un titre	CACEIS Bank Luxembourg	105 092 055	105 224 384	105 092 055
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	17 349 431	14 669 324	4 103 857
Dettes représentées par un titre	Caisses Régionales	10 723 960	12 697 273	8 438 910
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	0	553 362	0
Autres Passifs	CACEIS Corporate Trust	0	0	0
Autres Passifs	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	0	0
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	1 960 668	460	33 934
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	1 500	1 125	750
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	300	1 350	29 987
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	34 705	66 397	85 486
Compte de régularisation	Caisses Régionales	19 252	21 247	23 092
Compte de résultat				
<i>CHARGES</i>				
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole S.A.	523 539	672 175	114 503
Intérêts & charges assimilées	CACEIS Bank Luxembourg	130 171	262 500	130 171
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	179 507	108 765	5 172
Intérêts & charges assimilées	Caisses Régionales	31 592	63 927	21 864
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	0	1 694 856	1 464 862
Charges bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0	2 877	0
Commissions	Crédit Agricole S.A.	0	1 080	20 172
Commissions	CACEIS Corporate Trust	55 195	97 503	44 932
Commissions	CACEIS Bank Luxembourg	375	750	375
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	0	4 448	2 339
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	2 322	1 350	0
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	658 937	1 258 510	646 055
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	21 606	39 600	19 800
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	1 960 668	553 362	33 444
<i>PRODUITS</i>				
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	3 118 065	6 187 448	4 021 119
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	251 484 602	364 074 770	169 978 823
Produits bancaires	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	1 905 667	5 098	0
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	460	0	0
Hors Bilan				
Autres valeurs reçues en garantie	Caisses régionales et LCL	53 906 538 881	51 906 313 055	49 016 178 451
Change à terme	Crédit Agricole SA	3 541 948 728	2 953 795 876	2 929 568 647

10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2021	550 000 000	413 618	3 317 890	0	139 100	553 870 608
Dividendes versés au titre de 2021					0	0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2021		6 955	132 145		(139 100)	0
Résultat au 31 décembre 2022					1 611 143	1 611 143
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2022	550 000 000	420 573	3 450 035	0	1 611 143	555 481 751
Dividendes versés au titre de 2022			(1 485 000)			(1 485 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2022		80 557	1 530 586		(1 611 143)	0
Résultat au 30 Juin 2023					5 659 987	5 659 987
Autres variations						0
Solde au 30 Juin 2023	550 000 000	501 130	3 495 621	0	5 659 987	559 656 738

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. et 12 administrateurs.

Le capital social est fixé à 550 000 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.

**III - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE
RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

M. Pinaud Jean-Marc, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 28 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc Pinaud
Directeur Général